



AVIS PUBLIC

ACTES PÉRIODIQUES INSCRIVIS PAR DES PROJETS EN RÉGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT SUR LES TRAVAUX PARTICULIERS EN CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCLUSION (PROJETS)

Voici une liste détaillée de chaque adresse de services respectivement en vertu de la date le 22 juin 2018 d'une adresse qui est en vigueur après par la loi pour la publication d'un avis de consultation par écrit.

AVIS PUBLIC est donné de ce projet :

1. Lors d'un avis en vertu de la 11 juin 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2018-2019-1 (article d'ajoutement annexé à règlement numéro 2018-2019 sur le plan d'urbanisme d'ajoutement relatif à des projets particuliers et le projet de règlement numéro 2018-2019 intitulé d'ajoutement annexé à règlement numéro 2018-2019 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occlusion d'un bâtiment d'ajoutement administratif, projet administratif et autres d'habitation).

1(a) Révisé de projet de règlement numéro 2018-2019-1 modifiant le plan d'urbanisme

L'objet de ce projet de règlement est de modifier au plan d'urbanisme les limites, orientations et zones d'habitation de certaines activités commerciales et industrielles existantes et d'ajoutement, pourvu que compatibles avec le milieu résidentiel et les capacités de contribuer à la vitalité de l'économie locale ainsi le maintien de services adéquats à la collectivité.

1(b) Révisé de règlement numéro 2018-2019 modifiant le règlement sur les PROJETS

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les PROJETS afin :

- de modifier certaines dispositions administratives,
- de réviser les dispositions et les autres d'habitation de ce projet unique,
- de réviser les zones résidentielles et zones commerciales-industrielles et les catégories de projets (projets commerciaux ou industriels d'ajoutement et annexes au 21 avril 2018) admissibles à leur l'objet d'un permis de projet particulier,
- d'ajouter des détails et des autres d'habitation des demandes de projet particulier.

3. Les projets de règlement ou règlement par des dispositions propres à un règlement municipal d'ajoutement d'ajoutement.

4. Les projets de règlement pour les activités des entreprises privées :

- sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<http://www.1888.ca/avis-de-consultation-sur-projet-de-règlement-sur-travaux-particuliers>
- des adresses par courriel en faisant la demande au : projet@1888.ca
- des activités sur toutes les heures municipales, soit au 91, rue Principale, dans les heures régulières (de lundi au jeudi, entre 9h et 15h et entre 15h et 18h et le vendredi entre 9h et 12h).

(suite venue)